

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

MARDI 31 MARS 2026 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 25 mars 2025



ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 19 février et du 20 mars 2026

2. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

4. Établissement public territorial Paris Est Marne&Bois : élection de douze conseillers territoriaux

5. Création de 3 commissions municipales

6. Élection des membres de la commission : Finances et administration générale

7. Élection des membres de la commission : Aménagement, environnement et vie du territoire

8. Élection des membres de la commission : Service à la population

9. Désignation d'un représentant de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés dans les instances de la Société Ile-de-France Construction Durable (IDFCD)

10. Désignation du représentant de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à la Commission Locale de l'Eau Marne Confluence

11. Élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'association DRAPO

12. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

13. Élection de deux délégués au Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du cimetière et du crématorium de la Fontaine Saint-Martin

14. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (S.I.G.E.I.F)

15. Élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.E.R.E.C)

16. Election des représentants de la Ville à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de l'établissement public Paris Est Marne&Bois

17. Désignation des représentants de la Ville et des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur"

18. Rapport sur l'égalité entre femmes et hommes pour l'année 2025

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

19. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Ville à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat "Maitrisez Votre Énergie" (ALEC-MVE)

20. Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2025

FINANCES COMMUNALES

21. Rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

22. Collaborateurs de cabinet - Fixation de l'effectif et ouverture des crédits

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

23. Élection de deux représentants de la Ville à l'Association " Vie au grand Air de Saint-Maur - Union des Sociétés Sportives de Saint-Maur " (V.G.A)

AFFAIRES SOCIALES

24. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Détermination du nombre de membres du Conseil d'Administration.

25. Election des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

26. Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du groupe ABCD
27. Élection de deux représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC)
28. Élection d'un représentant du Conseil Municipal auprès de l'Association de Prévention, Soins et Insertion (APSI)

MARCHES PUBLICS

29. Adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres
30. Adoption du règlement intérieur des marchés publics
31. Modalités relatives au dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
32. Election des membres du Conseil Municipal à la commission d'appel d'offres (CAO)
33. Modalités relatives au dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission de délégation de service public
34. Election des membres du Conseil Municipal à la commission de délégation de service public

COMMUNICATIONS

35. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
36. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)